

École Publique Élémentaire du Dorat
10 avenue du Château
87210 Le Dorat
05 55 60 68 88

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du mardi 3 novembre 2015

Présents à la réunion :

Mme BELDJERBA, directrice de l'école et présidente du conseil d'école
Mme VAN HAVER, Mme FOUR, Mme DROUILLARD enseignantes
M LENOBLE enseignant
M GUILLEMAILLE président de la CCBM
M , VINCEY vice – président de la CCBM
Mme BOUZET directrice administrative de la CCBM
M RESTOUEIX, ,Mme BLONDET, Mme MONTEILLER représentants des parents d'élèves titulaires
Mme Lambertson secrétaire de l'APE

excusés:

MM Faury, Reynaud, Nivard vices-présidents de la CCBM
Mme DESAINT parent d'élève titulaire
Mme BRANTHÔME, Mme MENARD parents d'élèves suppléants
Mme MORICHON présidente de l'association « Le Pêle Mêle des Petites Mains »

ORDRE DU JOUR

- présentation du conseil d'école
- attributions du conseil d'école
- résultats des élections des parents d'élèves
- règlement intérieur de l'école
- bilan de la rentrée 2015
- projets de la période 1
- projets à venir
- travaux, hygiène, sécurité

1 Présentation du Conseil d'École

Tour de table des personnes présentes.

2 Attributions du Conseil d'École

Présentation et définition de la fonction délibérative du Conseil d'École d'après l'article 18 du décret du 6 septembre 1990.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° vote le règlement intérieur de l'école ;

2° établit le projet d'organisation de la semaine scolaire

3° dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) les activités périscolaires ;

e) la restauration scolaire ;

f) l'hygiène scolaire ;

g) la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

4° statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

5° en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

7° est consulté par le président de la Communauté de Communes sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

8° établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Le vote du conseil d'école :

La directrice rappelle que lors d'un vote, les voix sont réparties de la façon suivante :

- la directrice de l'école, présidente : 1 voix

- le président de la CCBM ou son représentant et un membre de la CCBM désigné par le conseil communautaire : 1 voix

- chaque enseignant titulaire ou son remplaçant: 1 voix

- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées : 1 voix

- chaque représentant des parents d'élèves titulaire élu : 1 voix

- le délégué départemental de l'éducation nationale : 1 voix

Information: M Faury a démissionné de son poste de DDEN puisqu'il est aussi vice-président de la CCBM . Il n'est toujours pas remplacé.

3 Résultats des élections

Cette année, les élections ont eu lieu sur une demi-journée le vendredi 9 octobre de 13h30 à 16h30. Merci à Mme Branthôme d'avoir assuré la permanence du bureau de vote de 13h30 à 15h30. Il y a eu très peu de votes directs, l'année prochaine, pour des raisons d'organisation, le vote par correspondance sera privilégié.

La participation a été inférieure à l'année passée.

Inscrits	161
Participation	88
Pourcentage	54,66%
Exprimés	79

Présentation des nouveaux élus titulaires : liste présentée par des parents qui ne sont pas constitués en association

Titulaires	Suppléants
Mme DESAINT Nathalie BLONDET Isabelle RESTOUEIX Loïc MONTEILLER Estelle	PRAUD Séverine BRANTHÔME Christelle MILY Laëtitia MENARD Séverine

La directrice précise que les élus représentent l'ensemble des parents de l'école et non de la classe. En conséquence, nous n'avons pas besoin que les élus appartiennent à des classes différentes.

La directrice rappelle le rôle des représentants de parents d'élèves :

fonction de médiation

–Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

–En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance.

Conseil d'école :

-tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège.

Le procès-verbal sera envoyé par mail à la CCBM, aux représentants titulaires et à l'inspection. Si des parents en font la demande, il leur sera fourni un exemplaire.

M Restoueix propose de le diffuser sur le site de l'APE, La CCBM fera de même sur son site.

4 Le règlement intérieur de l'école

La directrice précise que ce règlement se veut un document destiné principalement aux enfants, utilisateurs principaux de l'école. Le comportement des enfants depuis le début de l'année a été sujet à de nombreuses remontrances aussi l'équipe a-t-elle estimé qu'il fallait les responsabiliser et les mettre au cœur des problèmes.

Lecture du règlement, discussion et vote.

Un point à discuter plus précisément: le goûter. Il est proposé de ne plus donner la possibilité aux enfants de goûter pendant les récréations mais avant et après les heures scolaires afin de respecter un laps de temps suffisant entre les heures de prise de repas. Les enseignants ont également remarqué que les enfants consommaient trop de produits gras et sucrés au lieu de fruits. Ils estiment devoir avoir un rôle dans l'éducation à l'alimentation, dans le respect des textes.

Question de M Guillemaille: « Est-ce que les enfants mangent le matin? »

réponse: c'est pour cela qu'on autorise un goûter avant 9 heures, surtout pour les élèves qui vont à la garderie et qui arrivent tôt le matin.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité. Il est valable un an à compter de ce jour soit jusqu'au 3 novembre 2016.

5 Bilan de rentrée

a) *Les effectifs*

Cette année 100 élèves sont inscrits, il y a eu une inscription supplémentaire pendant les vacances, une arrivée de Magnac-laval.

Répartition des élèves par niveau :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
17	32	14	19	18
17 + 7	25	14 + 11	8 + 18	
24 CPCE1	25 CE1	25 CE2CM1	26 CM1CM2	

Un élève est attendu au mois de janvier, inscription au CE1.

Peu de refus ont été opposés aux APC et plus pour des raisons de principe que pour des empêchements (problèmes de transport).

b) *Les horaires*

Classes CPCE1 et CE1

	Matin	Après-midi
LUNDI	9h - 12h	13h30 - 16 H 30
MARDI	9h - 12h	13h30 - 16 H 30
MERCREDI	9h- 11h 30	
JEUDI	9h - 12h	13h30 - 15 H 15
VENDREDI	9h - 12h	13h30 - 15 H 15

Classes CE2CM1 et CM1CM2

	Matin	Après-midi
LUNDI	9h - 12h	13h30 - 15 H 15
MARDI	9h - 12h	13h30 - 16 H 30
MERCREDI	9h- 11h 30	
JEUDI	9h - 12h	13h30 - 16 H 30
VENDREDI	9h - 12h	13h30 - 15 H 15

Les grilles sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours soit 8 h50 et 13 h 20.

Les APC ont lieu le mercredi de 11 h 30 à 12 h 30.

Les TAP ont lieu le jeudi et vendredi de 15 h 15 à 16 h 30 pour les CPCE1 et CE1
le lundi et vendredi de 15h15 à 16h 30 pour les CE2CM1 et CM1CM2

c) *les personnels*

éducation nationale

Deux auxiliaires de vie scolaires, Mme Walsemann à plein temps, Mme Tabani pour 10 heures sont affectées à l'école pour accompagner les élèves en situation de handicap. Mme Walsemann aide aussi les enseignants qui ont besoin d'une aide ponctuelle.
Il n'y a plus d'intervenant musique, question de budget. Chaque maître assure l'enseignement musical dans sa classe.

Communautaire

personnel d'entretien : Mme Bellone et Mme Fernandes assurent le ménage des salles de classe et des sanitaires.

Personnel de restauration scolaire : M Momaud est en charge de la préparation des repas. Il est assisté pour le service et la surveillance du repas par Sandra Gabireau. Aucun enseignant cette année ne surveille la cantine.

Les enfants vont à la cantine en car, il y a deux services : les CPCE1 et les CE1 au premier service, les CE2CM1 et CM1CM2 au deuxième service.

Après quelques difficultés rencontrées en début d'année au niveau du va-et-vient du car, les choses sont rentrées dans l'ordre.

M Lenoble dit que ça se passe bien à la cantine, que le restaurant scolaire est très agréable.

Fonctionnement des TAP:

la CCBM attend des retours des animateurs.

Les temps de TAP sont moins houleux que la pause méridienne. Cela tient au fait que les activités sont encadrées. Beaucoup de choses sont proposées, il y a une volonté affichée de ne pas faire de garderie.

Les enseignants ajoutent que les activités sportives sont un complément de ce qu'ils proposent en classe, il y a un lien entre le scolaire et le périscolaire.

Les parents demandent si les enfants ont le choix des ateliers. La réponse est non.

M Restoueix demande alors pourquoi il paie puisqu'il n'y a pas le choix. M Guillemaille répond que tous les enfants vont demander la même chose. La volonté de l'équipe des TAP est que tous les enfants puissent faire toutes les activités avec un système de rotation sur l'année. Et lorsqu'on leur donne le choix, certains n'ont jamais ce qu'ils demandent (faute de place) et qu'ils en souffrent.

M Guillemaille précise que le coût par enfant pour l'année est entre 40 000 et 50 000 euros. La part versée par les parents se monte à 450 euros. Il indique qu'il ne sait pas comment cela va se poursuivre parce que les dotations de l'état sont en baisse constante.

Mme Monteiller demande pourquoi la garderie ferme à 18h15.

M Guillemaille répond que trop peu de parents arriveraient après 18h15 et que pour un quart d'heure les charges en personnel seraient démesurées. Il ajoute que lorsque tout sera sur le même site, il sera plus facile d'organiser .

M Restoueix demande pourquoi on ne prend pas de bénévole pour gérer les différents ateliers.

Mme Beldjerba répond qu'on ne peut pas compter sur des bénévoles notamment en cas d'absence.

M Restoueix rappelle que les bénévoles sont partout lors de leurs manifestations.

Mme Beldjerba précise qu'il faut différencier bénévolat ponctuel et bénévolat régulier.

Mme Lambertton fait part de son expérience en tant que bénévole assidue.

Mme Bouzet précise qu'au niveau statutaire on doit s'assurer d'être dans la loi.

Mme Lambertton demande comment se décide le choix des activités.

M Guillemaille explique que les animateurs proposent en fonction de leurs goûts personnels et de leurs compétences et la CCBM valide ou pas. Il rappelle que plus il y a d'enfants inscrits, plus cela allège les coûts.

M Restoueix demande si les TAP se feront toujours à l'école quand il y aura les nouveaux locaux.

Oui mais il ne faudra pas que les classes soient en TAP toutes ensemble.

Les parents s'interrogent sur l'absence de menus particuliers pour la semaine du goût. M Guillemaille reconnaît qu'ils ont omis cette action et que M Momaud n'a rien proposé cette année.

Mme Bouzet précise qu'elle a envoyé les menus aux deux écoles, Mme Beldjerba dit qu'elle les a

bien reçus mais pas encore affichés. Les menus sont proposés par M Momaud, les parents s'étonnent qu'ils ne soient pas visés par une personne compétente.

M Restoueix demande si l'APE peut avoir les menus pour les mettre sur son site. Ces menus sont déjà sur le site de la CCBM.

Mme Lambertson a fait le lien vers le site de la CCBM.

M Restoueix demande pourquoi il y a deux services de cantine.

M Guillemaille répond que cela dépend en partie du coût et de l'organisation du transport. Le car fait une rotation : il emmène d'abord le cycle 2 qui mange à 12h, puis revient chercher le cycle 3 qui reste sur le site du centre de loisirs en attendant de pouvoir manger. Puis le car ramène le cycle 2 et repart manger en même temps que le cycle 3 à 12h30

Les membres de la CCBM vont régulièrement manger en même temps que les enfants et ils constatent que cela se passe bien.

Les animateurs sont parfois obligés de dire à certains enfants de se dépêcher de manger.

M Lenoble intervient pour demander comment va s'organiser le goûter de Noël.

Mme Bouzet propose qu'on reste autour de la cantine, ou qu'on aille au cinéma avant le goûter. Peut-être envisager le déplacement en car. La salle doit pouvoir accueillir tous les élèves, les élus de la CCBM peuvent donner un coup de main. La date du goûter est fixée au **mardi 15 décembre**.

L'école est chargée de l'organisation de l'après-midi.

M Guillemaille propose de mettre le goûter un jour de TAP pour avoir l'aide des animateurs mais ce n'est pas possible car certains enfants ne participent pas.

c) *Les partenaires*

l'association Ecole et Loisirs

Suite au changement de personnel, le bureau a été renouvelé le 2 octobre 2015 :

Présidente : Christine Beldjerba Trésorier : Claude Lenoble Secrétaire : Laurène Mariaux

Les parents ont beaucoup participé à la coopérative cette année.

association Allons z'enfants

Prise de parole de M Restoueix. Il indique qu'aucune cotisation n'est demandée aux parents, que l'association vit des différentes manifestations organisées tout au long de l'année. L'APE offre les chocolats pour Noël à chaque enfant.

L'arbre de Noël aura lieu le 11 décembre en partenariat avec les enseignants. Le Père Noël est réservé, le spectacle se fera en deux parties pour pouvoir vendre des gâteaux et des boissons pendant l'entracte.

Le loto aura lieu le 10 avril dans la salle du Courtoison, M Brégeaud animera la manifestation gratuitement. L'argent ainsi gagné permettra de payer la sono de la fête d'école et les chocolats de Noël.

Mme Lambertson demande si on peut avoir des micros qui fonctionnent au cinéma. M Guillemaille répond que le cinéma dépend de la commune du Dorat et non de la CCBM et qu'il serait bon d'inviter un représentant de la commune au conseil d'école. Mme Beldjerba reconnaît que pour elle il a été compliqué de savoir qui inviter et que l'invitation auprès de la mairie du Dorat sera faite pour le prochain conseil d'école.

Aide aux devoirs

L'association « le Pêle-mêle des petites mains » intervient bénévolement auprès des élèves pour les accompagner dans leur travail personnel (devoirs) tous les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30. L'activité a repris dans la salle d'arts plastiques. Actuellement 15 enfants sont accueillis par 2 bénévoles soit 5 élèves de moins que l'an dernier.

Association des Marchés des Producteurs de Pays

M Brun a pris contact avec la directrice pour l'informer qu'ils reconduisent l'aide apportée les années précédentes soit 1500euros à condition qu'un voyage soit organisé. Mme Godard est venue porter le chèque ce matin.

6 Projets période 1

JMFrance

Le 29 septembre, les élèves du cycle 3 ont assisté à un spectacle de beatbox dans le cadre des JM-France. Ce spectacle les a beaucoup surpris, aucune parole n'ayant été prononcée.

Ateliers immunoludiques

Dans le cadre de la semaine de la science, trois chercheurs du laboratoire de Limoges sont venus proposer des ateliers aux enfants dans le but de leur faire découvrir et aimer les sciences. Ces ateliers leur ont beaucoup plu.

Le matin, nous avons accueilli deux classes de Magnac-Laval avec lesquelles nous avons entretenu une correspondance scolaire et les élèves se sont affrontés en petits groupes lors de défis mathématiques.

Cross à L'Institut Suzanne Léger

Le mardi 13 octobre s'est déroulée la rencontre de cross organisée par et à L'ITEP pour les écoles de Bussière-Poitevine, Le Dorat et Magnac-Laval. Seuls les CP n'ont pas pu participer en raison du nombre élevé d'enfants. Les élèves de l'école ont encore rapporté de nombreuses médailles et une nouveauté cette année, le vainqueur dans chaque catégorie s'est vu remettre une coupe.

Elections des délégués de classe

Le 9 octobre deux délégués par classe ont été élus, en même temps que les délégués de parents d'élèves. Les élèves de CM1CM2 ont géré le bureau de vote et le dépouillement. Les délégués ont participé à une réunion ce matin même avec la directrice, ils ont été consultés sur le règlement intérieur. Ces réunions se feront au rythme de une par mois environ. Les délégués auront un rôle important pour améliorer le climat scolaire.

Concours scrabble

La classe de CM1CM2 a participé à un concours de scrabble organisé sous le couvert de l'inspection académique. Nous attendons les résultats, les meilleurs participeront à une finale départementale.

7 Projets à venir

JMFrance

Encore deux spectacles à venir: un le 2 décembre pour le cycle 2 (CPCE1 et CE1), l'autre le 3 mars.

Arbre de Noël

Il aura lieu le 11 décembre à 20h à la salle de cinéma. Il y aura deux parties avec un entracte.

Projet passerelle

Le projet mené en partenariat avec Mme Tillet, professeur-documentaliste du collège est reconduit. Cette liaison école-collège CM1CM2 6° se fait autour de la littérature et de la langue française à

partir de 5 ouvrages choisis par un comité de professeurs. Des rencontres auront lieu au collège et un déplacement se fera au théâtre de l'Union et au théâtre Expression 7 à Limoges : les élèves assisteront à des représentations sur des passages des livres lus.

Ecole et cinéma

Les élèves assisteront à trois séances au cours de l'année qui donneront lieu à des exploitations pédagogiques en classe et des remontées de travaux se feront à l'inspection académique. La CCBM continue à prendre en charge le coût de l'opération : 2euros 30 par enfant.

Projet intergénérationnel

Le projet est reconduit autour d'animations tels que le chant, des spectacles de contes. Les CPCE1 se rendront à l'HIHL pour un spectacle de conte « Croqueurs d'histoires » en relation avec Halloween le 23 novembre, les CE2CM1 et CM1CM2 iront chanter pour les personnes âgées le mardi 8 décembre.

Projet correspondance autour des nouvelles régions

La classe de CM1CM2 dans le cadre du programme de géographie s'intéressera aux nouvelles régions en établissant une correspondance avec des élèves des autres régions.

Projet Je lis j'élis

Il est reconduit, il faut voir les modalités suite au transfert de compétences.

Piscine

Les classes de cycle 2 iront à la piscine de Montmorillon pendant 8 semaines au troisième trimestre. Mme Beldjerba demande qu'il soit envisagé que le cycle 3 puisse aussi bénéficier d'un enseignement de la natation. La CCBM est d'accord pour financer, l'école demandera un créneau supplémentaire.

8 Travaux hygiène sécurité

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué ce jour : Le signal a été donné dans la cour d'honneur, tout le monde a entendu. L'évacuation s'est déroulée dans le calme en 1 minute. Quatre élèves n'ont pas pu emprunter l'escalier de secours, quatre blessées avec béquilles.

Le PPMS est présenté et Mme Beldjerba précise qu'un exercice de mise en sûreté sera prochainement effectué. Les réserves étant périmées, la CCBM s'engage à fournir ce qu'il faut..

M Guillemaille demande qu'un compte-rendu de l'exercice incendie soit adressé à la mairie pour bien montrer qu'il est nécessaire de construire de nouveaux locaux. Il y a du retard dans le projet de construction: le problème est le terrain. Le projet de financement va jusqu'en 2017, si les travaux ne sont pas terminés, comment fait-on?

Mme Bouzet explique que cette nouvelle école permettra de faire des économies de chauffage, de transport.

Les parents demandent ce qu'il faut faire pour que ça avance. M Guillemaille répond qu'il faut demander à la mairie, qu'il faut les pousser à s'engager dans le projet (pour le terrain), que c'est le rôle des parents d'élèves élus.

Il précise que cela fait vingt ans que la commission de sécurité n'est pas passée dans l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La présidente

Christine Beldjerba